

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mercredi 06 septembre 2017**

Date de convocation	29/08/2017
Date d'affichage	12/09/2017
Membres du Conseil en exercice	12
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil dix-sept, le 6 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, ROULLAND Pierrick, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : MARRON Stéphane

Secrétaire de séance : CRIQUET Anne

2017-06-01 : PRISE DE COMPETENCES FACULTATIVES AU 1^{er} JANVIER 2018 **COMPETENCE « SANTE ET ACCES AUX SOINS » - TRANSFERT A LA CAC**

Il est exposé au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « santé et accès aux soins ».

Le contenu de cette compétence nouvelle serait le suivant :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et réseaux thématiques de prévention
- Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé

Cette prise de compétence nécessite de recueillir l'avis des communes adhérentes de la communauté d'agglomération, à la majorité qualifiée. Ainsi cette compétence ne sera mise en œuvre au 01/01/2018, que si elle recueille l'avis favorable d'au moins deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou bien au moins la moitié des communes représentant plus des deux tiers de la population concernée. Est également requis, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Au-delà du délai de 3 mois à compter du courrier de saisine de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin, l'avis de conseil municipal est réputé favorable.

Délibération

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Le Cotentin du 29/06/2017 sollicitant la prise de compétence « santé et accès aux soins ».

Vu le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 12 juillet 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal,

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1^{er} janvier 2018, de la compétence « santé et accès aux soins » dont le contenu est exposé ci-dessus.

2017-06-02 : PRISE DE COMPETENCES FACULTATIVES AU 1^{er} JANVIER 2018 COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE » TRANSFERT A LA CAC

Il est exposé au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « Enseignement Supérieur et Recherche ».

Le contenu de cette compétence nouvelle serait le suivant :

Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion.

Soutien à la vie étudiante

Cette prise de compétence nécessite de recueillir l'avis des communes adhérentes de la communauté d'agglomération, à la majorité qualifiée. Ainsi cette compétence ne sera mise en œuvre au 01/01/2018, que si elle recueille l'avis favorable d'au moins deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou bien au moins la moitié des communes représentant plus des deux tiers de la population concernée. Est également requis, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Au-delà du délai de 3 mois à compter de la réception du courrier de saisine de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin, l'avis de conseil municipal est réputé favorable.

Délibération

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Le Cotentin du 29/06/2017 sollicitant la prise de compétence « Enseignement Supérieur et Recherche ».

Vu le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 12 juillet 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1^{er} janvier 2018, de la compétence « Enseignement Supérieur et Recherche » dont le contenu est exposé ci-dessus.

2017-06-03 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM 50 ET EXTENSION DE PERIMETRE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;

Vu les délibérations n° CS-2017-39 et n°CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le syndicat Départemental d'Énergie de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :

Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution ;

Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art.3.23 : « Infrastructures de recharges à l'usage de véhicule au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.

Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projets de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent :

DECIDE :

D'accepter la modification des statuts proposée par le syndicat Départemental d'Énergie de la Manche ;

D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

2017-06-04 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT

Qu'un agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il exposé au conseil municipal :

Un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Aussi, il proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet : 10h/35h, rétroactif au 6 septembre 2017.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif 10h/35h actuellement pourvu par l'agent, sous réserve de l'avis favorable da le CAP

Les crédits nécessaires ont été prévu au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

2017-06-05 : RESULTAT APPEL D'OFFRE : TRAVAUX VOIRIE

Vu, la décision de la commission d'appel d'offres et du procès-verbal d'ouverture des plis en date du 4 septembre 2017, Monsieur le maire présente à l'assemblée les résultats pour les prochains travaux de voirie.

Vu, le Code des Marchés Publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ PRENDRE ACTE du choix de la commission d'appel d'offres
- ⇒ DIT QUE l'entreprise suivante a été retenue
 - Entreprise BOUCE à La Pernelle
- ⇒ CONSTATE que le montant total des travaux voirie s'élève à la somme de 36 030.05 € HT soit 43 236.06 € TTC auxquels s'ajoute 1 333.60 € HT soit 1 600.22 € TTC pour le parking jouxtant le cabinet de kiné.
- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché, les actes d'engagements correspondants ainsi que les pièces afférentes.
- ⇒ PRECISE que les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget de 2017.

2017-06-06 : CONDITIONS DE MISE EN VENTE DU CHAPITEAU

Monsieur le maire souhaite fixer les conditions de mise en vente du chapiteau. Il rappelle à l'assemblée que la commune l'a acquis pour un montant de 5 000 € pour moitié avec la commune de Virandeville, laquelle a cédé sa part pour l'euro symbolique à la commune de Teurthéville.

Après délibération, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, fixent les conditions suivantes :

- ⇒ Mise en vente sur les sites spécialisés et dans les journaux
- ⇒ Montant de base fixé à 7 000 € TTC et ouvert au plus offrant.

2017-06-07 : DEVIS ABRIBUS- HAMEAU BROQUET

Monsieur le maire présente les devis des entreprises Michel LEPETIT de LESSAY, de l'UGAP pour le Département, pour la mise en place d'un abribus au hameau Broquet.

Le Conseil Municipal, retient le modèle transparent vert foncé de l'UGAP pour le Département avec 6 voix POUR et 5 voix pour l'entreprise Michel LEPETIT, pour un montant de 1 869.00 € HT soit 2 242.80 € TTC

2017-06-08 : PASSAGE EN INVESTISSEMENT : ACQUISITION CUVE A FUEL POUR L'ATELIER, CENDRIERS POUR LA SALLE ET FACTURES D'EQUIPEMENTS POUR LES TRAVAUX DES SANITAIRES A L'ECOLE

Monsieur le maire-adjoint présente à l'assemblée les factures des entreprises :

- ⇒ SM3 pour le remplacement de la cuve à fuel à l'atelier, pour un montant de 999 € HT soit 1 198.80 € TTC.
- ⇒ SEMIO pour l'acquisition de cendriers, pour un montant de 382.67 € HT soit 459.20 € TTC

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- ⇒ CEDEO pour l'achat d'un lavabo pour les sanitaires à l'école, pour un montant de 148.88 € HT soit 178.66 € TTC.
- ⇒ POINT P pour l'achat de carrelage pour les sanitaires à l'école, pour un montant de 554.12 € HT soit 664.94 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces factures et d'imputer ces dépenses en section d'investissement du BP 2017, aux articles 2188 pour l'acquisition des cendriers ; 2158 pour la cuve à fuel et au 2313 pour le lavabo et le carrelage des sanitaires à l'école.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Organisation du repas des aînés

Monsieur le maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 14 octobre à midi. Le traiteur retenu pour cette manifestation est Jehan-Leconte à Bricquebec.

⇒ Organisation Foire St-Michel

La 40^{ème} édition aura lieu le 23 septembre. Les attestations sanitaires seront réclamées. D'autres manifestations identiques ont fait l'objet de contrôles diligentés par la D.D.P.P (services vétérinaires).

Une demande de prêt de 35 barrières a été faite à la ville de Les Pieux. La commande de la cabine sanitaire est passée et pour rappel, est à la charge de la commune cette année. Nous solliciterons également A. GAUMAIN pour ses tracteurs.

⇒ Départ à la retraite de Françoise BONNEMAINS

Monsieur le maire propose d'organiser une cérémonie en l'honneur du départ à la retraite de notre cantinière Françoise BONNEMAINS le vendredi 6 octobre à 18h30. Un cadeau lui sera remis et un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

⇒ Permis d'aménager à la lande d'Etoublon

Monsieur le maire présente une synthèse du projet de lotissement à la Lande d'Etoublon et indique que l'étape suivante sera le dépôt du dossier de permis d'aménager ainsi que la déclaration préalable en vue de détacher un terrain de 1 080 m² ayant son accès propre.

⇒ Terrains les Vasons

Monsieur le maire précise qu'à ce jour la rétrocession de la voirie à la commune du lotissement actuel « Les Vasons » est toujours en cours. Il fait part à l'assemblée de la proposition de la Société POSEISON de Tollevast d'acquérir le terrain communal au prix de 15 € le m².

Le conseil municipal souhaite une entrevue avec Monsieur GERMAIN pour étudier la proposition.

⇒ Terrains de foot Tollevast, Virandeville et Hardinvast

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention relative à l'entretien des terrains de foot Tollevast, Virandeville et Hardinvast, passée en conseil municipal lors de sa dernière séance, n'a pas fait l'unanimité au sein des différentes communes concernées en effet deux communes disposant

d'installations (Hardinvast et Virandeville) souhaitent qu'un état des lieux soit réalisé ainsi que l'inventaire des travaux à réaliser à court terme.

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane	Excusé	ROULLAND Pierrick	
DELAUNEY Geneviève		CRICQUET Anne	
HUSSENET Fabrice		SCHIEFER Jocelyne	
MALOCHET Xavier		BERTOT Philippe	